

Bilan 2016-2017
du Plan d'action 2014-2017
à l'égard des personnes handicapées

Août 2017

Table des matières

Mise en contexte.....	3
Mission.....	3
Personnel.....	3
Engagement.....	3
Coordonnateur.....	3
Mesures établies et maintenues.....	4
Bilan des mesures prises au cours de l'année 2016-2017.....	5
Plaintes et demandes d'accommodement.....	6
Adoption et diffusion.....	6

Mise en contexte

L'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* prévoit que chaque ministère et organisme public employant au moins cinquante personnes produit un plan d'action l'adopte, et le rend public annuellement.

Ce plan présente le bilan des actions mises en place en 2016-2017.

Mission

Organisme autonome et extrabudgétaire, la Régie de l'énergie est un tribunal de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique.

La Régie fixe, notamment les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel. Les tarifs sont fixés ou modifiés en favorisant des mesures ou des mécanismes incitatifs afin d'améliorer la performance du transporteur d'électricité ou des distributeurs d'électricité ou de gaz naturel et la satisfaction des besoins des consommateurs.

La Régie examine les plaintes des consommateurs insatisfaits des décisions rendues par le transporteur d'électricité et par les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel, concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service.

La Régie adopte et surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité et exerce un pouvoir de surveillance sur les prix des produits pétroliers et de la vapeur.

Personnel

Au 31 mars 2017 la Régie de l'énergie comptait quatre-vingt-huit personnes soit dix régisseurs, soixante-quatorze employés réguliers et quatre employés occasionnels. Les principales activités de la Régie se déroulent à son bureau situé à Montréal. Les séances de conciliation et les audiences pour la clientèle de la Capitale-Nationale et des régions environnantes, se tiennent généralement à son bureau de Québec.

Engagement

La Régie s'engage à poursuivre les efforts pour réduire ou éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son organisation et ses activités.

Coordonnateur

La directrice de l'Administration- est nommée coordonnatrice de services aux personnes handicapées et ses coordonnées ont été transmises à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Mesures établies et maintenues

Les accès et aménagement prévus à la Place Victoria, pour les personnes à mobilité restreinte, sont les suivants :

Accès à l'immeuble Une rampe spécialement aménagée est installée du côté de la rue Gauvin, à l'entrée principale de l'immeuble.

Accès au stationnement intérieur Des espaces spacieux sont réservés pour les personnes à mobilité restreinte. En tout temps, l'assistance du préposé au stationnement à l'entrée peut être demandée.

Ascenseurs Tous les étages de l'immeuble sont accessibles par les ascenseurs.

Les cabines d'ascenseurs sont également aménagées pour permettre un accès facile aux personnes à mobilité restreinte et afin de répondre aux exigences du dernier code en vigueur :

- Inscription en braille;
- Fermeture temporisée des portes;
- Indicateurs sonores et visuels de position en cabine;
- Système de communication de secours adapté;
- Avertisseurs sonores aux paliers;
- Positionnement des panneaux de commande adapté.

Les espaces de travail aménagés par la Régie permettent la libre circulation pour les personnes à mobilité réduite.

De même, les espaces publics aménagés par la Régie pour la tenue des audiences sont faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite et des accommodements peuvent être faits, lorsqu'il y a une demande.

Bilan des mesures prises au cours de l'année 2016-2017

Priorités	Mesures	Responsable	Statut	Bilan 2016-2017
Pratique en approvisionnement	Effectuer les achats selon une approche inclusive à l'aide des services du CSPQ auprès de fournisseurs ou en appel d'offres, le cas échéant	Service du contrôle budgétaire et administratif	En continu	Le guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées a été consulté lors des achats effectués par la Régie
Pratique en ressources humaines	Afficher les postes de manière accessible aux personnes handicapées	Services aux personnes	En continu	3 postes ont été affichés dans un service spécialisé de main d'œuvre.
Améliorer l'accessibilité aux informations sur le site Web de la Régie	Lancer un appel d'offres pour retenir les services d'un consultant	Secrétariat	En cours	Échéancier reporté à l'automne 2017

Plaintes et demandes d'accommodement

Aucun obstacle à la participation des personnes handicapées aux activités de consultation de la Régie n'a été constaté au cours de la dernière année. De plus, la Régie n'a reçu aucune plainte ou demande d'accommodement au cours de la dernière année.

Adoption et diffusion

Ce plan d'action a été adopté par la présidente de la Régie de l'énergie et est disponible sur les sites Internet et Intranet de la Régie.

Toute demande d'information concernant ce plan d'action pourra être adressée à :

Madame Lisette Thibodeau
Directrice de l'Administration
Téléphone : 514 873-2452
(sans frais) 1 888 873 2452
lisette.thibodeau@regie-energie.qc.ca